



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

À **DROIT DE CITÉ** CETTE SEMAINE POUR OU CONTRE LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC ?

Montréal, le 18 avril 2013 – Ce vendredi 19 avril à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les vendredis à 19 h sur les ondes de CIBL 101,5 FM, le thème de la joute oratoire est : *Pour ou contre la souveraineté du Québec ?*

Les équipes : L'équipe **Les Faucons**, formée par Amal Azouz et Tristan Gutierrez du département des sciences politiques de l'Université de Montréal, affronte l'équipe **Rose au poing**, formée par Dominique Noel et Frédéric Forget de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'animateur : Mathieu Bock-Coté

L'invitée-expert : Louise Beaudoin, ancienne ministre et ancienne députée

Les membres du jury : M^e Jean-François Mercure, Hydro-Québec, Jean Pelletier, premier directeur, information télévision, Radio-Canada, et Rita de Santis, députée libérale à l'Assemblée nationale, circonscription Bourassa-Sauvé.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le Journal de Montréal et le magazine juridique Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

La question de la souveraineté du Québec est chargée, tant au plan politique qu'au plan émotif. Cette question, on se rappelle, a été soumise au vote populaire à deux reprises, lors des référendums de 1980 et 1995.

Bien que les racines du nationalisme québécois soient antérieures à la fondation même du Canada, c'est après la seconde guerre mondiale que le sentiment nationaliste québécois évolue en s'intensifiant. La Révolution tranquille a été une période d'éveil aux plans social, culturel, économique et surtout, politique. Vers la fin des années cinquante, plusieurs mouvements et partis souverainistes naissent pour aussitôt disparaître. Fondée en 1957, l'Alliance laurentienne publie sa *Constitution de la République de Laurentie* trois ans plus tard. Ce mouvement indépendantiste d'inspiration fasciste dénonce le capitalisme et la démocratie; il disparaîtra devant la montée d'autres mouvements indépendantistes aux idées plus progressistes.

Quelques militants de l'Alliance laurentienne décident de fonder un parti politique moins radical et politiquement neutre. Ainsi naît le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), auquel succédera le Ralliement national, une formation plus conservatrice.

Sur le plan international, l'élément marquant de la reconnaissance d'une identité culturelle québécoise distincte et du désir d'indépendance d'une partie de sa population est sans doute la visite du président français Charles de Gaulle qui, sur le balcon de l'hôtel de ville de Montréal,

prononce les célèbres paroles : « Vive Montréal ! Vive le Québec ! Vive le Québec... libre ! Vive le Canada français et vive la France ! »

Un an plus tard, René Lévesque fonde le mouvement Souveraineté-Association, une combinaison de deux concepts clés pour Lévesque : d'une part, la souveraineté étatique du Québec, et de l'autre, une association politique et économique avec le Canada. D'ailleurs, la question référendaire de 1980 exprimera cette idée de souveraineté (le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures) et de lien économique avec le Canada.

En octobre 1968, le Parti québécois émerge de la fusion du Mouvement Souveraineté-Association et du Ralliement national, pour remporter les élections provinciales du 15 novembre 1976. En 1980, le premier référendum sur la souveraineté se solde par la victoire du non à près de soixante pour cent.

La question référendaire de 1980 se libellait comme suit :

Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples;

cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie;

aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum;

en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ?

À la même époque, le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau propose un plan unilatéral de rapatriement de la Constitution, qui ne prend pas en considération les demandes de reconnaissance des compétences distinctes du Québec. Il en résulte l'appel du Québec jusqu'en Cour suprême pour s'opposer au rapatriement unilatéral de la Constitution par le gouvernement fédéral sans obtenir l'aval des provinces.

Finalement, l'Acte constitutionnel de 1982 est ratifié par neuf des dix provinces et par le gouvernement fédéral, des négociations qui se sont tenues sans la présence du premier ministre québécois, lors de ce qu'il est désormais convenu de désigner comme la *nuit des longs couteaux*.

Après le rapatriement, le gouvernement du Québec sous Robert Bourassa a négocié des gains constitutionnels de la part du gouvernement fédéral, gains qui ne se concrétisent pas, en raison de l'échec des négociations de l'Accord du lac Meech et de l'Accord de Charlottetown.

Robert Bourassa disait que « le Canada anglais doit comprendre de façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement », dans son discours prononcé le 22 juin 1990 à l'Assemblée nationale, à la suite de l'échec de l'Accord du lac Meech. À ce jour, le Québec n'a toujours pas ratifié la Constitution canadienne.

En 1995, le deuxième référendum sur la souveraineté se conclut aussi par une majorité du non, à près de 51 pour cent.

La question référendaire de 1995 se libellait comme suit :

Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ?

En 2006, la Chambre des communes adopte une motion reconnaissant que « les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni ».

Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** :
CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio du rez-de-chaussée

Pour connaître les détails de l'émission et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez **Droit de Cité** sur www.facebook.com/droitcite

Donnez votre opinion sur : blogues.journaldemontreal.com/droitdecite/

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur

Coordonnatrice des communications
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Sarah-Geneviève Perreault

Responsable des communications
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
communication@cibl1015.com

Éliane Scofield

Responsable des communications
Clinique juridique Juripop
(438) 777-7978
escotland@juripop.org



Facebook

www.facebook.com/DroitCite



Twitter

@DroitCite